



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/50

Objet : Demande de subvention à la Région Occitanie, au Département de l'Hérault, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles/Monuments Historiques (DRAC) et à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la restauration des objets meubles classés de l'Eglise Saint-Etienne

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

Une visite de l'Eglise Saint Étienne de VILLENEUVE-LÈS-BEZIERS, inscrite au monument historique en 1930, a été organisée le 28 mars 2023 au sujet de l'état de dégradation des autels en marbre, en présence de la conservation régionale des Monuments Historiques (MH).

Il ressort de cette visite les principaux points suivants :

- Le Maître Autel, classé MH au titre des objets mobiliers en 1950, présente principalement un déchaussement des parties latérales en marbre,
- L'Autel latéral de droite dédié à la Vierge et son retable, classé MH au titre des objets mobiliers en 1930, présentent un risque important d'effondrement,
- Les socles de statues doivent être repris,
- La cuve et le pied des Fonts Baptismaux doivent être restaurés.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230925-202350-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Le montant total des dépenses est évalué à :

Priorités	Nature des travaux	Montant HT
1-a	Démontage, restauration et remontage de l'autel et du retable de la Vierge	55 699€
2	Restauration des Fonts Baptismaux	4 544€
3	Démontage et remontage des socles de statues	9 438€
4	Démontage, restauration et remontage du Maître Autel	29 231€

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant qu'il y a lieu de programmer des actions de sauvegarde des biens mobiliers de l'Eglise Saint-Etienne,

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles/Monuments Historiques (DRAC) et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes,

Le conseil municipal décide :

- De confirmer l'approbation de ces opérations de restauration,
- De solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre des monuments historiques et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la demande et à l'encaissement de ces subventions.

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot

34000 MONTPELLIER) par voie dématérialisée via l'application [www.telerecours.citoyens.fr](http://www.telerecours.citoyens.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230925-202350-DE  
Date de transmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230925-202350-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023